

## Budget primitif 2019 - Eau

---

### Délibération 2018-087

#### Exposé

Les orientations générales du budget primitif 2019 de la régie Eau de Paris ont fait l'objet d'une présentation, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, lors de la séance du Conseil d'administration du 30 novembre dernier.

Depuis 2018, la régie adopte deux budgets pour répondre à la recommandation de la Chambre régionale des comptes de séparer clairement le service public de l'eau des autres activités annexes dans la présentation des données financières.

Elle dispose désormais d'un budget principal de l'eau couvrant les activités «eau potable» et «eau non potable» et d'un budget séparé couvrant les «activités annexes concurrentielles» de la régie.

Lorsque les ressources sont mutualisées, un système de refacturation de charges du budget principal vers le budget séparé, selon des clés de répartition, est appliqué. Pour 2019, l'effet de « refacturation » du budget EAU vers le budget AAC pèse ainsi à hauteur de 2,3M€ sur la section d'exploitation du budget EAU, tant en recettes qu'en dépenses.

#### **La présente délibération concerne le budget « eau » de la régie.**

Comme en 2018, Eau de Paris stabilise la part variable du prix de l'eau. Cet effort, fourni sans obérer la capacité d'autofinancement des investissements ni le niveau de service offert aux abonnés parisiens, est rendu possible par la politique de maîtrise des charges d'exploitation engagée depuis plusieurs années. Ainsi, ces dernières sont contenues en-deçà des plafonds fixés par le contrat d'objectifs, malgré des prévisions d'inflation supérieures à 1,5% pour 2019 et la prise en charge, depuis 2018, de nouvelles missions confiées par la Ville avec, par exemple, la reprise en gestion des fontaines à boire.

Avec une section d'exploitation équilibrée à 331,1M€, le budget primitif 2019 affiche une diminution globale des charges de 12M€ par rapport au budget primitif 2018, soit une baisse de 3,5 %.

Le budget d'investissement 2019, d'un montant global de 99,2M€ enregistre une hausse de 13M€ par rapport à l'exercice 2018 avec 78,8M€ d'investissements à réaliser pour 58,2M€ en 2018. Pour mémoire, la différence entre le budget global d'investissement et les dépenses d'investissement est constituée à parts égales par la production immobilisée (prise en compte en dépenses d'investissement des prestations de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre internes, également inscrites en recettes de fonctionnement) et par les annuités de la dette et l'amortissement des subventions d'investissement. La hausse du budget d'investissement résulte d'un programme 2019 ambitieux, caractérisé par le lancement des opérations majeures que sont le renouvellement des compteurs et des équipements de télérelève, les travaux dans l'Ouest parisien liés au chantier du tram T3 ainsi que la modernisation de l'usine d'Orly.

A noter, que le projet d'acquisition du siège, présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui portait sur les années 2019 et 2020, n'a pas été intégré au budget à ce stade. L'opération présente en effet à ce stade un caractère d'incertitude fort, tant sur l'issue positive ou non des négociations, sur le prix

d'acquisition final, en cas d'aboutissement de la discussion avec le propriétaire, que sur la date elle-même de réalisation budgétaire de l'opération.

Les dépenses d'investissement seront financées à hauteur de 67% par l'autofinancement, le reste étant couvert par les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

#### **SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :**

L'équilibre général du budget EAU 2019 est le suivant :

Le montant de la section d'exploitation s'établit à 331,1 M€ en dépenses et recettes :

- dont 168,4M€ de recettes liées aux ventes d'eau aux abonnés parisiens, hors redevances et taxes,
- dont 140M€ de dépenses d'exploitation (charges générales, hors redevances, et charges de personnel),
- dont 116,6M€ de taxes et redevances collectées et reversées, sachant que 17,5M€ de redevances sont intégrés au chapitre 011 relatif aux charges générales d'exploitation.

Le programme d'investissements s'élève à 99,2 M€.

L'autofinancement (66,6 M€) est constitué par le résultat prévisionnel 2019 estimé à 17,3 M€ et la dotation aux amortissements (49,3 M€).

L'emprunt d'équilibre, avant affectation du résultat de l'exercice 2018, ressort à 19,4 M€.

BP 2019		BP 2019	
E X P L O I T A T I O N	DEPENSES: 331,1M€	RECETTES 331,1M€	
	Charges d'exploitation (hors redevances eau): 64,0M€	Ventes d'eau aux usagers parisiens : 168,4M€	
	Taxes et redevances collectées : 116,6M€	Taxes et redevances reversées : 116,6M€	
	Charges de Personnel : 76M€	Autres ventes d'eau , services , travaux, subventions, produits divers : 35,8M€	
	Charges financières, exceptionnelles, provisions: 7,9M€	Production immobilisée : 10,3M€	
	Autofinancement : 66,6M€	Autofinancement: 66,6M€	
I N V E S T I S S E M E N T	DEPENSES: 99,2M€	RECETTES 99,2M€	
	Annuité de la dette+ amortis sub : 10,1M€	Aides Agences de l'Eau, subventions, Tiers: 13,2M€	
	Investissements : 78,8M€	Emprunt d'équilibre : 19,4M€	
	Production immobilisée: 10,3M€		

## I. LA SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation regroupe les dépenses et les recettes correspondant à la gestion courante de la régie. Elle est proposée, pour l'année 2019, à un montant de 331,1M€ en recettes et en dépenses contre 343,1M€ au budget primitif 2018.

### I.1 LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Le budget primitif EAU 2019 affiche une baisse des charges à caractère général de 4,3M€ par rapport au budget primitif 2018.

Concernant les dotations aux amortissements, le BP 2019 s'inscrit dans le prolongement du BP 2018 et intègre l'hypothèse de révision de la valeur des montants amortis à la date de reprise des immobilisations par Eau de Paris, afin de revaloriser la valeur nette comptable et d'en poursuivre l'amortissement.

Enfin, 35% des charges d'exploitation se rapportent aux redevances collectées auprès des usagers pour le compte de l'agence de l'eau Seine-Normandie, les Voies Navigables de France, la Ville de Paris et de l'EPTB Seine Grands Lacs, dont Eau de Paris ne maîtrise pas l'évolution.

Les dépenses d'exploitation du budget EAU sont marquées par une nouvelle baisse de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte. Le taux fixé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie passe ainsi de 0,24€HT/m<sup>3</sup> à 0,185€HT/m<sup>3</sup> soit une économie de 9 M€.

Les dépenses d'exploitation sont réparties par chapitre de la manière suivante :

chapitre	Libellé	BP 2018 (M€)	BP 2019 (M€)
011	Charges à caractère général	85,8	81,5
	<i>dont taxes et redevances reversées</i>	<i>18,1</i>	<i>17,5</i>
012	Charges de personnel et frais assimilés	76,0	76,0
014	Atténuations de produits (taxes et redevances reversées)	107,7	99,1
65	Autres charges de gestion courante	0,5	0,8
66	Charges financières	1,1	1,0
67	Charges exceptionnelles	3,4	3,4
68	Dotations aux provisions	2,7	2,6
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>277,1</b>	<b>264,5</b>
042	Dotations aux amortissements	43,6	49,3
023	Virement à la section d'investissement (résultat)	22,3	17,3
	<b>Sous-total dépenses d'ordre</b>	<b>65,9</b>	<b>66,6</b>
	<b>TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>343,1</b>	<b>331,1</b>

Les principales évolutions par chapitre sont détaillées ci-après.

#### Charges à caractère général (chapitre 011) : 81,5 M€

Eau de Paris affiche une baisse de ses dépenses d'exploitation de 4,3M€ qui traduit son effort continu d'optimisation des dépenses.

Les principales baisses portent sur :

- Les achats de travaux (-1,1M€) : les achats de travaux correspondent à des dépenses engagées à la demande de tiers pour adapter le réseau d'eau à leurs besoins particuliers (déplacements de réseaux, créations de branchements ...). Cette activité est aléatoire et dépendante des sollicitations reçues ;
- Les dépenses d'électricité (-0,9M€) : la diminution de crédits résulte de l'obtention par Eau de Paris de tarifs réduits sur les taxes appliquées aux consommations d'électricité ;
- Les dépenses d'entretien (-1,3M€) : cette baisse découle principalement d'économies obtenues dans le cadre du renouvellement de certains marchés (0,3M€) et à la préférence donnée au renouvellement de branchements (plutôt que leur réparation) dans le cadre du déploiement des nouveaux compteurs (0,6M€) ;
- La redevance AESN prélèvements eau potable (-0,6M€) : Le dimensionnement des crédits a été établi sur la base des nouveaux taux adoptés par l'AESN dans le cadre de son 11ème programme d'aides et sur une prévision de volumes prélevés inférieure de 4% à celle retenue pour le budget primitif 2018 ;
- Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires (-0,5M€) : Dès que cela est possible, le recours aux ressources internes de la régie est privilégié afin de limiter les dépenses en honoraires et assistances diverses.

### **Dépenses de personnel (chapitre 012) : 76 M€**

La régie poursuit ses efforts de maîtrise de la masse salariale en proposant des dépenses de personnel stables par rapport au BP 2018.

Le principal facteur d'augmentation est le glissement vieillesse technicité (GVT), très dynamique (1,3M€ chargé) en raison du régime d'avancement automatique d'échelon.

L'effet noria, c'est-à-dire le remplacement des départs en retraite par des profils moins onéreux, représente une économie de 531k€ chargés et ne permet de compenser qu'une partie de l'augmentation due au GVT.

Les provisions seront en diminution cette année du fait de la mesure ponctuelle de monétisation des jours de CET introduite dans la négociation annuelle obligatoire de 2018 pour accompagner le passage au prélèvement à la source, mesure prise en contrepartie du non versement de jours de CET en 2019.

L'effectif budgétaire reste stable (905 personnes physiques), composé de moins d'un tiers de cadres, d'environ 20% d'ouvriers et employés et de 50 % de techniciens et agents de maîtrise.

### **Atténuation de produits (chapitre 014) : 99,1 M€**

Ce chapitre enregistre les redevances collectées par Eau de Paris pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, redevance pour la modernisation des réseaux et celle pour la pollution.

L'exercice 2019 est marqué par une nouvelle baisse du taux de la redevance Modernisation des Réseaux de Collecte qui passe de 0,24€/m<sup>3</sup> à 0,185€/m<sup>3</sup> et représente une économie de 9M€ pour l'ensemble des abonnés parisiens. Ce phénomène est répercuté en recettes, pour les mêmes raisons.

### **Autres Charges de gestion courante (chapitre 65) : 0,8 M€**

Ce poste recouvre les crédits alloués aux créances irrécouvrables constatées par Eau de Paris et les admissions en non-valeur. Malgré une hausse de 0,3M€ enregistrée par rapport au BP 2018, l'enveloppe dévolue à ce poste de dépenses demeure faible en raison du taux d'impayés exceptionnellement bas de la régie.

### **Charges financières (chapitre 66) : 1 M€**

Les intérêts acquittés au titre des emprunts bancaires (1M€) diminuent au fur et à mesure du remboursement de la dette afférente, Eau de Paris n'ayant pas recouru à l'emprunt bancaire en 2018 au titre des activités Eau.

### **Charges exceptionnelles (chapitre 67): 3,4 M€**

Les charges exceptionnelles sont constituées des subventions versées par la régie à des tiers pour soutenir les actions qu'elle entreprend pour la protection de la ressource (0,5M€) et sa politique sociale (0,8M€).

Ce chapitre porte également les crédits nécessaires à l'annulation de titres sur exercices antérieurs (1,5M€) dont le montant est stable d'une année à l'autre.

## Dotations aux dépréciations et aux provisions (chapitre 68) : 2,6 M€

L'enveloppe de 2,6M€ inscrite au budget primitif 2019 se décline comme suit :

- 1,4M€ de provisions pour gros entretien, assises sur un programme de travaux d'exploitation effectués périodiquement (opérations de curage d'ouvrages de stockage d'eau brute, renouvellement des charbons actifs en grains),
- 0,6M€ de provisions pour litiges et sinistres,
- 0,6M€ de provisions pour pensions et obligations réglementaires (indemnités de fin de carrière et l'abondement du CET par l'employeur).

Une délibération spécifique dresse, en fin d'année, le bilan des provisions à constituer ainsi que les reprises de provision à faire dans le cadre de prestations réalisées ou de contentieux réglés ou abandonnés.

## Dotations aux amortissements (chapitre 042) : 49,3 M€

Les crédits prévus au Budget Primitif 2018 présentaient une forte hausse par rapport à l'exercice 2017 car ils prenaient en compte les conclusions d'une étude invitant la régie à réviser à la hausse le montant restant à amortir de ses immobilisations et, ainsi, augmenter les dotations pratiquées annuellement.

L'exercice 2019 s'inscrit en cohérence avec ces hypothèses retenues pour le Budget Primitif 2018, avec une dotation aux amortissements de 42,9M€, à laquelle s'ajoutent 6,4M€ de sorties d'actifs liées au renouvellement des équipements de télérelève et des compteurs non amortis.

### I.2 LES RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION

Le montant total des recettes d'exploitation prévu au budget s'élève à 331,1M€. La baisse de 3,5% par rapport au budget primitif 2018 se concentre sur les redevances collectées auprès de l'abonné parisien. Les raisons sont identiques à celles exposées pour les redevances inscrites en dépenses d'exploitation.

Les recettes sont réparties comme suit :

chapitre	Libellé	BP 2018 (M€)	BP 2019 (M€)
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	321,7	312,2
	<i>dont ventes d'eau potable aux usagers parisiens</i>	<i>167,5</i>	<i>168,4</i>
	<i>dont taxes et redevances collectées</i>	<i>125,8</i>	<i>116,6</i>
74	Subventions d'exploitation	0,1	0,1
75	Autres produits de gestion courante	4,1	2,8
77	Produits exceptionnels	0,6	0,5
78	Reprises sur provisions	1,1	2,0
013	Atténuations de charges	2,4	1,6
	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>329,9</b>	<b>319,2</b>
042	Production immobilisée et amortissement des subventions	13,2	11,9
	<b>Sous-total recettes d'ordre</b>	<b>13,2</b>	<b>11,9</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>343,1</b>	<b>331,1</b>

L'évaluation de ces principaux postes de recettes est assise sur les éléments suivants :

## Ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises (chapitre 70) : 312,2 M€

**Les ventes d'eau potable aux abonnés : 168,4 M€**

Les prévisions sont assises sur une consommation prévisionnelle de 167 M m<sup>3</sup>. Ces dernières intègrent une hypothèse de diminution des volumes sous-comptés qui est conditionnée par le respect du planning de déploiement des nouveaux compteurs.

Le prix de la part variable de fourniture d'eau potable demeure stable à 1,0063 €/m<sup>3</sup>.

**Les ventes d'eau non potable : 14,8 M€**

Elles sont essentiellement constituées des consommations des services municipaux avec une recette de 14,7M€ en 2019 pour une consommation forfaitaire de 67,8M m<sup>3</sup>, conforme aux hypothèses du business plan applicable sur la période 2015-2020.

Pour les usagers non municipaux, la recette escomptée reste stable, aux alentours de 0,1 M€.

**Les ventes de travaux : 5,9 M€**

Les recettes attendues au titre des ventes de travaux diminuent de 1,7M€; l'année 2018 ayant été marquée par la réalisation d'opérations importantes avec la RATP.

**Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 42) : 11,9 M€**

Ce chapitre comprend la production immobilisée, qui enregistre le transfert en dépenses d'investissement des achats de travaux réalisés à la demande de tiers, ces derniers redonnant de la valeur à nos immobilisations, ainsi que le coût de la maîtrise d'œuvre interne.

Il inclut également l'amortissement des subventions d'équipement à hauteur de 1,6M€.

**I.3 RESULTAT PREVISIONNEL DE LA SECTION D'EXPLOITATION ET AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Ce résultat s'établit à 17,3M€, par différence entre les produits et les dépenses de la section d'exploitation. La diminution du résultat d'exploitation de 5,0M€ par rapport au BP 2018 provenant essentiellement de la hausse des dotations aux amortissements, l'autofinancement des investissements demeure, quant à lui, stable.

Au total, la contribution de la section d'exploitation au financement des dépenses de la section d'investissement s'établit à 66,6M€ dont 17,3M€ de résultat.

**II LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement inscrit, en dépenses, les opérations liées à l'évolution du patrimoine de la régie et, en recettes, leur financement.

**II.1 LES CREDITS DE PAIEMENT DE L'ANNEE 2019**

La section d'investissement est proposée pour l'année 2019 à un montant de 99,2M€ en recettes et en dépenses, non compris les reports de crédits de l'année 2018 qui feront l'objet d'une inscription au budget supplémentaire 2019.

Les dépenses réelles de la section s'établissent à 87,3M€. La différence correspond à une dépense d'ordre relative à la production immobilisée (transfert vers la section d'investissement de charges d'exploitation rattachables à une opération d'investissement), qui s'élève à 11,9M€.

### II.2.1 Travaux et investissements : 78,7 M€

Le montant des travaux sur chapitre d'opérations s'élève à 77,6M€ auxquels il convient d'ajouter les travaux pour compte de tiers relatifs principalement aux travaux d'installation de fontaines du budget participatif.

Le programme d'investissement 2019 est cohérent avec celui des années antérieures qui présentent un réalisé annuel moyen compris entre 70 et 75M€.

Il intègre le démarrage des opérations d'envergure que sont la modernisation de l'usine d'Orly et le renouvellement des équipements de télérelève et des compteurs, et l'achèvement du programme de renouvellements de canalisations d'eau potable en lien avec le prolongement du T3.

chapitre	Libellé	CP 2019 (M€)
101	captages et aqueducs	6,3
102	protection et amélioration qualité de l'eau	13,7
103	réseau de distribution, réservoirs, conduites, comptage des abonnés	37,4
104	sécurité, sécurité, environnement	1,6
106	renovation et modernisation des usines de traitement et de relevage	7,5
107	autres bâtiments, terrains et équipements généraux	8,7
110	développement durable	1,1
111	eau non potable	1,2
<b>TOTAL</b>		<b>77,6</b>

Les principales opérations d'investissement par chapitre sont :

- Chapitre 101 : travaux de réfections d'enduits et de renouvellement de siphons sur l'aqueduc de la Vanne pour 4,5M€,
- Chapitre 102 : modernisation de l'Usine d'Orly pour 13,6M€,
- Chapitre 103 : programme 2019 de renouvellement des canalisations d'eau potable pour 23,4M€ et déploiement des nouveaux compteurs et équipements de télérelève pour 11,7M€,
- Chapitre 106 : renouvellement des modules membranaires de l'usine de Saint-Cloud pour 3,2M€,
- Chapitre 107 : dépenses informatiques à hauteur de 4,1M€ dont 2,2M€ pour les infrastructures et programme bâtiments 2019 pour 3,6M€.

### II.2.2 Dépenses de remboursement de capital des emprunts : 8,5 M€

- 4,2M€ de remboursement d'avances à l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- 4,3M€ correspondant au remboursement des emprunts contractés par la Ville et transférés à la régie à sa création, dans le cadre des premiers travaux du tramway.

## II.2 LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

La révision des crédits en dépenses d'investissements nécessite de modifier le montant de plusieurs autorisations de programme dont le détail figure ci-dessous.



N° et intitulé de l'AP	Montant voté des AP avant révision	Montant de la révision	Montant voté des AP après révision
101 A Aqueducs: ouvrages principaux	16 706 639,00 €	248 940,00 €	16 955 579,00 €
102 B Filière Marne	18 673 039,00 €	-400 000,00 €	18 273 039,00 €
103 A Réservoirs	8 333 537,00 €	298 711,00 €	8 632 248,00 €
103 B Réseau distribution	75 206 261,00 €	3 261 062,00 €	78 467 323,00 €
103 C Réseau transport	66 497 341,00 €	-1 831 056,00 €	64 666 285,00 €
106 A Equipements installations hydrauliques	6 286 783,00 €	-750 000,00 €	5 536 783,00 €
110 B Eau et énergie	9 655 637,00 €	4 951 411,00 €	14 607 048,00 €
111 Eau non potable - Installations	1 954 933,84 €	61 691,16 €	2 016 625,00 €
<b>Montant de la révision</b>		<b>5 840 759,16 €</b>	

L'augmentation de l'autorisation de programme « 110 B Eau et énergie » a pour objet le lancement de l'opération de renouvellement des pompes de l'usine d'Orly, d'un montant de 5,7M€, qui répond à deux objectifs :

- adapter le pompage de l'usine au futur fonctionnement de cette dernière, avec la possibilité de produire avec des pas de marche très variables répondant à l'exigence de modularité de la filière,
- optimiser les consommations énergétiques de l'usine pour atteindre les engagements pris par Eau de Paris, dans le cadre de son Plan Climat Energie, de réduire de 5,5 Gwh par an ses consommations énergétiques. Ce projet permettra d'y contribuer à hauteur de 37,5%.

La révision des autres autorisations de programme résulte de mise à jour de crédits au regard de l'avancement des projets inscrits.

Cette révision porte le montant total des autorisations de programme ouvertes du budget Eau à 428 603 921,50€.

### **II.3 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 99,2 M€**

Elles sont de deux ordres :

#### **II.3.1 L'autofinancement (ressources propres) : 66,6M€ d'autofinancement**

#### **II.3.2 Les subventions et prêts à taux zéro de l'agence de l'eau Seine Normandie : 10,1M€**

En l'état, le budget primitif « eau » 2019 fait apparaître un besoin de financement complémentaire des investissements de 19,4M€. Le cadre de présentation du budget primitif, sans reprise des résultats, oblige à inscrire ce besoin de financement pour équilibrer le budget.

Le résultat prévisionnel 2018 permettra d'en couvrir l'intégralité et Eau de Paris ne sera pas amenée à recourir à l'emprunt bancaire en 2019.

**Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le budget primitif « eau » pour l'exercice 2019.**

**Le Conseil d'administration,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R2221-25 et suivants,**

**Vu l'article 15 des statuts de la régie,**

**Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 30 novembre 2018,**

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré : à l'unanimité

à la majorité

1 vote contre  
4 abstentions

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

Le budget primitif EAU d'exploitation de la régie Eau de Paris au titre de l'exercice 2019 est arrêté comme suit :

331 110 989 € en section d'exploitation (dépenses et recettes)

Les dépenses et recettes sont réparties conformément aux états annexés.

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur général est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédit rendus nécessaires au cours de l'exécution du budget dans la section d'exploitation.

**ARTICLE 3 :**

Le budget de la régie Eau de Paris au titre de l'exercice 2019 est arrêté comme suit en section d'investissement :

Crédits de paiement : 99 146 775 € (dépenses et recettes)

**ARTICLE 4 :**

Le montant des autorisations de programme en cours est porté de 422 763 162,34€ à 428 603 921,50€.

**ARTICLE 5 :**

Le Directeur général est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédit rendus nécessaires au cours de l'exécution du budget dans la section d'investissement et à solliciter les financements correspondants aux recettes réelles inscrites en section d'investissement.

**ARTICLE 6 :**

Les annexes relatives au budget 2019 de la régie selon l'état annexé à la présente délibération sont approuvées.

**ARTICLE 7 :**

Le tableau général des effectifs 2019 de la régie s'établit comme suit :

Grades ou emplois	Catégorie équivalente	Effectifs budgétaires
CADRES	A	260
TECHNICIENS ET AGENTS DE MAÎTRISE	B	475
OUVRIERS ET EMPLOYÉS	C	170
TOTAL		905

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Madame la Présidente du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris

Célia Blauel

Le Directeur Général

Délibération du Conseil d'administration du : **14 décembre 2018**

Affiché au siège de la régie le : **18 DEC. 2018**

**Benjamin GESTIN**

Transmis au représentant de l'Etat le : **18 DEC. 2018**

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le : **18 DEC. 2018**

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.